

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 21 mars 2026 à 11h30 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Installation du Conseil Municipal
- Election du maire
- Création de postes d'adjoint au maire
- Election des adjoints
- Charte de l'élu local
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Fait à Glamondans, le 16 mars 2026
le Maire, Xavier MOREL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Le 21 mars, à 20h00, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances

Étaient présents : Dominique COURDIER, Alain GOGUEY, Fanny JEAN, Laurent MEILHAC, Bastien MONTARRY, Xavier MOREL, Marie-Madeleine ROUSSELOT, Christian RUEFF, Pascale SANTI, Marylène SIMONIN et Aude TOFFEL.

Date de convocation : 16 mars 2026

La séance débute à 11h30

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Aude TOFFEL pour remplir cette fonction.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2/ élection du maire

Madame Marie-Madeleine ROUSSELOT, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence et invite les conseillers à procéder à l'élection du Maire.

Un candidat se déclare : Monsieur Xavier MOREL

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret à la majorité absolue, avec les résultats suivants :

Votants : 11

Suffrages exprimés : 8

Nul : 1

Blancs : 2

Monsieur Xavier MOREL est élu Maire avec 8 voix et prend la présidence de la séance

3/ création de postes d'adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ; considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ; Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ; Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et pris en compte son souhait d'avoir 2 adjoints pour le seconder, le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, d'approuver la création de 2 postes d'adjoint au Maire.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

4/ élection des adjoints

M. Xavier MOREL, après avoir pris connaissance de la liste des adjoints déposée, invite les conseillers à procéder à l'élection à bulletin secret de liste, à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret avec les résultats suivants :

Votants : 11

Suffrages exprimés : 8

Nul : 1

Blancs : 2

Madame Pascale SANTI est élue 1^{er} adjointe

Monsieur Christian RUEFF est élu 2^{ème} adjoint

charte élu local

La loi 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que lors de la première réunion du Conseil Municipal et immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu(e) prévue à l'article L 111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en distribue un exemplaire à chacun. Il les invite également à lire le chapitre du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28), document également distribué. Le Conseil Municipal prend acte de la lecture de la charte et de l'information concernant les articles du CGCT.

5/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 25 février 2026. En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS, QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie-Madeleine ROUSSELOT, tête de liste aux élections municipales démissionne du poste de conseiller communautaire et sera remplacée par Monsieur Xavier MOREL, élu maire et Pascale SANTI, suppléante.

Fin de la séance à 12h14

Liste des délibérations prises lors de cette séance

Désignation du secrétaire de séance

Installation du Conseil Municipal

Election du maire

Création de postes d'adjoint au maire

Election des adjoints

Charte de l'élu local

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Liste des membres présents : Dominique COURDIER, Alain GOGUEY, Fanny JEAN, Laurent MEILHAC, Bastien MONTARRY, Xavier MOREL, Marie-Madeleine ROUSSELOT, Christian RUEFF, Pascale SANTI, Marylène SIMONIN et Aude TOFFEL.

Signatures :

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Xavier MOREL